

NOTRE DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES POUR CONTRIBUER À LA DURABILITÉ DU SECTEUR TEXTILE



Dans un monde complexe et en perpétuelle évolution, la maîtrise de notre chaîne d'approvisionnement est un enjeu primordial pour assumer avec une efficacité croissante les impacts de nos activités sur la société et sur l'avenir de la planète.

C'est pourquoi, au niveau de nos marques partenaires, nous privilégions celles qui partagent notre objectif de produire de manière responsable et durable.



Pour cela, nous sollicitons leur adhésion aux principes et normes reconnus au niveau international concernant :

- Le respect de la dignité humaine et la protection des droits de l'Homme.

- La réglementation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et en particulier :

- La lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, le harcèlement, les abus et la discrimination ;
- La liberté d'association et de négociation collective, les salaires décents et les avantages sociaux, des heures de travail raisonnables, l'hygiène, la santé et la sécurité des personnels.

- La protection de la santé humaine et de l'environnement, et notamment :

- La mise en œuvre de politiques environnementales efficaces ainsi que le recours à des technologies et pratiques saines sur tout le cycle de vie des produits ;
- L'optimisation de l'usage de l'eau et de toutes les ressources naturelles ainsi que des consommations énergétiques ;
- Les actions en faveur de la biodiversité et la lutte contre la pollution sous toutes ses formes (air, sol, eau) ;
- L'économie circulaire en œuvrant de sorte à minimiser la production de déchets (y compris les eaux usées) et à maximiser le recyclage.

- L'éthique et l'intégrité professionnelle en agissant avec loyauté au niveau des marchés/contrats et en respectant les règles de concurrence libre et non faussée.

Pour démontrer la conformité à ces exigences, nous incitons nos partenaires à adopter les démarches suivantes :

- L'adhésion à des instances reconnues au niveau international telles que le Global compact,
- Les évaluations de Responsabilité sociétale (RSE) telles qu'Afnor/Acesia, Ecovadis, ISO 26000, etc.
- L'obtention de certifications sociales et environnementales, en propre ou pour les sites où sont fabriqués leurs produits, sur la base des normes telles que SA 8000, ISO 45001, ISO 14001 ou équivalentes, ainsi qu'à partir des référentiels d'audits de type Amfori/BSCI, WRAP ou SMETA (SEDEX) ou équivalents.
- La mise en place de dispositifs de traçabilité des produits et la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) afin de mesurer et réduire leurs impacts environnementaux.

